

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le lundi vingt six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 20 avril 2010, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

**PRESENTS :** Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS (Arrivé à 18h20 – Prend part au vote à compter de la délibération 1-1), Monsieur Bernard LEROUX, adjoints  
Monsieur Rénald BERNARD, Monsieur Fabien BERTON, Madame Annie BRIERE, Monsieur Alban DROUET, Madame Martine GALOUP, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Christian LELAY, Madame Catherine RICHEUX, Monsieur Stéphane SEIGNEUR. Monsieur Karl VALLIERE

**ABSENTS :** Madame Séverine CRUSSON (pouvoir à M. Pierrick JAUNY) Monsieur Rodolphe DINCKEL, Madame Jeanne GIRARD.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

**1- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES**

- 1-1 Demande de subvention – Association nationale des anciens combattants
- 1-2 Acquisition de matériel informatique
- 1-3 Indemnité pour le gardiennage des églises communales
- 1-4 Sensation Bretagne – Appel à cotisation 2010
- 1-5 Acquisition d'une table pour la salle du conseil municipal

**2 - TRAVAUX**

- 2-1 Travaux de défense contre la mer – Mission d'expertise
- 2-2 Rue de la Plage – Convention France Télécom
- 2-3 Réfection du parquet de l'autel de l'église – Attribution du marché
- 2-4 Elagage des arbres – Attribution du marché

**3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME**

- 3-1 Schéma directeur des eaux pluviales – Attribution du marché
- 3-2 Etude d'assainissement des zones de camping-caravaning – Attribution du marché
- 3-3 Maîtrise d'oeuvre de la deuxième tranche des travaux connexes – Attribution du marché
- 3-4 Projet d'aménagement d'une zone NAa au POS – Parcelles cadastrées n°YH 516 à 524

**4- QUESTIONS DIVERSES**

**5 - INFORMATIONS MUNICIPALES**

- 5-1 Plan local d'urbanisme – Bilan d'étape
- 5-2 Plan de mobilité urbaine – Hypothèses de travail
- 5-3 Location des salles municipales – Rappel des règles de location

\*\*\*\*\*

**1- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES**

**1-1 DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'association nationale des anciens combattants de la résistance du Morbihan datée du 12 mars 2010.

Cette association a pour vocation de perpétuer la mémoire de la résistance, des valeurs qui s'y rattachent, le souvenir des 400 fusillés et des 600 déportés victimes de leur courage et de la barbarie nazie durant l'occupation de notre département entre 1940 et 1945.

Celle-ci sollicite la municipalité pour obtenir une subvention afin de pouvoir poursuivre ses différentes actions :

Intervention dans les établissements scolaires pour rappeler aux élèves les méfaits de la guerre

Edition d'un périodique trimestriel en 1 000 exemplaires

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de verser 50 € à cette association.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Approuve** le versement d'une subvention de 50 € à l'association nationale des anciens combattants de la résistance

-**Inscrit** cette dépense au budget communal  
-**charge** le Maire de signer les pièces afférentes

### **1-2 ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Sur proposition de Monsieur Karl VALLIERE, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de changer deux imprimantes (Médiathèque et Complexe Lucien PETIT-BRETON) et d'acquérir le logiciel de création graphique ADOBE pour le service animation et communication.

Après étude de la commission et des services, la société MEDIA BUREAUTIQUE a été déterminée comme la mieux-disante pour :

- 2 imprimantes de bureau HP laser jet P 1005 monochrome dont le montant s'élève à 234 € HT
- Deux toners noir d'avance (CB435A) pour un montant de 138 € HT
- Un logiciel de création pack adobe Design standard CS4 pour un montant de 1 696.39 € HT
- Un forfait de livraison et d'installation pour un montant de 160 € HT
- Le devis Dc 1 407 du 24/02/2010 pour ce matériel s'élève à 2 228.39 € HT soit 2 665.15 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**Approuve** le devis de la société MEDIA BUREAUTIQUE pour un montant 2 228.39 € HT soit 2 665.15 € TTC.  
-**Inscrit** cette dépense au budget communal

-**Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

### **1-3 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la circulaire du 8 janvier 1987 (NOR/INT/A/87/00006/C) a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue, allouées aux agents publics et revalorisés selon la même périodicité.

La circulaire du 25 mai 2009 (NOR/IOC/A/09/10906/C) a rappelé ce principe dans son point 6.4

Pour l'année 2010, il a été décidé une revalorisation de 0.79 % du montant de cette indemnité.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 471.87 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 118,96 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**Fixe** l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 471.87 euros pour l'année 2010

-**Inscrit** cette dépense au budget communal

-**Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

### **1-4-SENSATION BRETAGNE – APPEL A COTISATION 2010**

Sur proposition de Monsieur JAUNY, Monsieur le Maire rappelle les différentes actions qui sont mises en place par l'association sensation Bretagne à laquelle nous adhérons :

- Favoriser la fréquentation des stations littorales toute l'année
- Faire connaître le réseau et les stations littorales
- Favoriser les échanges d'expériences sur les problématiques communes aux stations littorales
- Définir un plan d'actions pour commercialiser nos destinations
- Proposer des animations de qualité toute l'année répondant aux attentes des clientèles
- Proposer des animations de qualité toute l'année à nos clientèles

Il présente au Conseil municipal l'appel de cotisation 2010 présenté par cette association.

Le montant de la cotisation appelé est de 4 000 € pour l'année 2010.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**Approuve** le montant de la cotisation 2010 de 4 000 €

-**Inscrit** cette dépense au budget communal

-**Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

### **1-5-ACQUISITION D'UNE TABLE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur proposition de Monsieur BAUCHET, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire l'acquisition d'une table pour permettre une meilleure configuration de la nouvelle salle du Conseil Municipal.

Après étude des services, la société LEROUX CUISINES a été déterminée comme la mieux disante pour :

- Un plateau de table en oberflex chêne naturel de fil avec alaise bois ep. 30 mm, 180 \* 67, verni naturel (plateau ouvrant pour mise en position avec angle ouvert) pour un montant de 449.83 € HT
  - Un piètement en bois coloris noir (forme assortie aux autres tables) pour un montant de 310.20 € HT
  - La livraison de l'ensemble pour un montant de 133.78 € HT
- Le devis n°D1040b pour cette table s'élève à 893.81 € HT soit 1 069 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur la proposition commerciale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

-**Approuve** le devis de la société LEROUX CUISINES pour un montant de 893.81 € HT soit 1 069 € TTC

-**Inscrit** cette dépense au budget communal

-**Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

## **2 - TRAVAUX**

### **2-1 TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER- MISSION D'EXPERTISE**

Retirée de l'ordre du jour

### **2-2 RUE DE LA PLAGE-CONVENTION FRANCE TELECOM**

Sur proposition de Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour la deuxième tranche de la rue de la plage.

Il précise que celle-ci a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens et de leur enfouissement, la personne publique et France Télécom se sont accordés pour laisser à France Télécom la propriété des infrastructures de communications électroniques réalisées à ces occasions.

Il présente par ailleurs à l'assemblée le devis estimatif des travaux de câblage pour la mise en technique discrète des réseaux de Télécommunications France Télécom pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la Rue de la Plage.

Le forfait câblage comprend :

- L'étude câblage de télécommunications
- La fourniture et la pose du matériel de câblage
- Le nouveau raccordement des branchements existants
- La surveillance des travaux
- La vérification technique des câblages
- La dépose des ouvrages existants (câbles aériens, supports FT, etc...)
- La mise à jour de la documentation câblage après travaux

Le montant de ce devis s'élève à 3 600 € HT

Le montant à la charge de France Télécom s'élève à 1 440 € HT (soit 40% de 3 600 €)

Le montant à la charge de la commune s'élève à 2 160 € HT (soit 60 % de 3 600 €)

Il propose au conseil d'approuver la convention et de statuer sur cette proposition commerciale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve** la convention précitée avec France Télécom
- Approuve** le devis câblage dont la participation communale s'élève à 2 160 € HT
- Inscrit** cette dépense au budget communal
- Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

### **2-3 REFECTION DU PARQUET DE L'AUTEL DE L'EGLISE-ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Sur proposition de Monsieur BAUCHET, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la réfection du parquet de l'autel de l'église qui est abimé et pourrait présenter un danger.

Après étude des services, la société CMP MOREAU a été déterminée comme la mieux disante pour :

- L'enlèvement de l'autel (pose en attente des travaux) pour un montant de 280.09 € HT
- La dépose du plancher existant avec ossature y compris enlèvement des gravats pour un montant de 387.99 € HT
- La fabrication et la pose d'une ossature en pin classe 3 (pose sur plots y compris calage sur sol existant) pour un montant de 3 362.66 € HT
- La fourniture et la pose d'un parquet similaire au parquet existant – Parquet châtaignier choix AB (Pose en bâton rompu y compris raccord avec le parquet existant) pour un montant de 4 460.07 € HT
- Le ponçage du parquet neuf (une couche de fondu – deux couches de vernis satinée) pour un montant de 1 445.83 €
- La réparation du parquet à côté de la grille de chauffage pour un montant de 29.71 € HT
- La repose de l'autel après les travaux pour un montant de 280.09 € HT

Le devis n°00000830 pour la réfection de l'autel s'élève à 10 246.44 € HT soit 12 254.74 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'il va solliciter des subventions aux taux les plus élevés sur ce dossier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur la proposition commerciale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- Approuve** le devis de la société CMP MOREAU dont le montant s'élève à 10 246.44 € HT soit 12 254.74 € TTC
- Inscrit** cette dépense au budget communal
- Charge** le Maire de solliciter des subventions aux taux les plus élevés
- Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

### **2-4 ELAGAGE DES ARBRES-ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Retirée de l'ordre du jour

### **3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME**

#### **3-1 SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES-ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Sur proposition de Monsieur LEBAS, Monsieur le Maire rappelle les délibérations 4-5 du 6 juillet 2009 et 3-2-3 du 28 septembre 2009 approuvant le lancement d'une étude et d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 février 2010 a décidé conformément au règlement de la consultation d'auditionner les 3 meilleurs candidats suite à l'analyse des offres réalisée par la DDTM.

Suite à l'audition des 3 candidats le 2 avril 2010, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 avril 2010 propose d'attribuer le marché au cabinet SCE pour un montant de 19 870 € HT.

Il rappelle à l'assemblée les objectifs de cette étude qui sont les suivants :

- La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales comprenant une étude hydraulique, avec modélisation mathématique
- La réalisation du zonage d'assainissement pluvial

-La régularisation des réseaux d'assainissement pluvial existants

Il informe l'assemblée qu'une ébauche de zonage devrait être rendue vers le 14 juillet 2010. Le schéma directeur assorti du calendrier d'étude sera communiqué ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil général du Morbihan à hauteur de 50% du coût de l'étude.

Il précise enfin qu'une phase de concertation du public sur ce dossier sera mise en place.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Décide** d'attribuer sur proposition de la commission d'appel, d'offre le marché au cabinet SCE pour un montant de 19 870 € HT.

**-Sollicite** une subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil Général du Morbihan à hauteur de 50 %

**-Dit** qu'une phase de concertation du public sur ce dossier sera mise en place

**-Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **3-2 ETUDE D'ASSAINISSEMENT DES ZONES DE CAMPING-CARAVANING-ATTRIBUTION DU MARCHE**

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire rappelle la délibération 4.4 du 23 février 2009 approuvant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réseaux dans les zones de camping-caravaning sur parcelles privées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après mise en concurrence, le cabinet GBS a proposé l'offre la moins-disante.

Après analyse des offres par les services de Cap Atlantique chargés d'assister la commune dans cette opération, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 avril 2010 propose d'attribuer le marché au cabinet GBS pour un montant de 44 525 € HT.

Monsieur le Maire précise que les coûts seront répartis entre l'ensemble des Associations syndicales libres des zones de camping caravaning ayant signé une convention avec la mairie. La commune prendra seulement à sa charge les coûts d'étude concernant les terrains dont elle est propriétaire dans ces zones.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Décide** d'attribuer sur proposition de la commission d'appel, la maîtrise d'œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux connexes au cabinet GBS pour un montant de 44 525 € HT.

**-Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **3-3 MAITRISE D'ŒUVRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX CONNEXES-ATTRIBUTION DU MARCHE**

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire rappelle la délibération n°4.4 du 25 janvier 2010 approuvant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après mise en concurrence, le cabinet GBS a proposé l'offre la moins disante correspondant à un pourcentage de 4,35 % du montant des travaux. Il rappelle que lors de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, le pourcentage était de 4,85 % du montant des travaux.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 avril 2010 propose d'attribuer le marché au cabinet GBS pour un montant de 73 950 € HT

Il rappelle à l'assemblée que cette maîtrise d'œuvre concerne le suivi des travaux suivants :

-Mise en place des clôtures

-Plantations

-Empierrement de chemins

-Réalisation de chemins piétons

-Remise en état de parcelles

-Mise en place d'une passerelle

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Décide** d'attribuer sur proposition de la commission d'appel d'offre, la maîtrise d'œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux connexes au cabinet GBS pour un montant de 73 950 € HT.

**-Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **3-4 PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE NAa AU POS-PARCELLES CADASTREES N° YH 516 A 524**

Sur proposition de Monsieur LEBAS, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'un lotissement privé comprenant 29 lots à usage d'habitation dénommé « Lotissement du Pont Cano » ci-annexé.

**Celui-ci comprend :**

-Un plan de situation

-Une notice descriptive du projet

-Le plan de l'état actuel échelle 1/500<sup>ème</sup>

-Le plan de composition d'ensemble échelle 1/500<sup>ème</sup>

-Les vues et coupes du projet

-La photo de terrain dans l'environnement proche

-La photo du terrain dans le paysage

-Le programme et le plan des travaux échelle 1/500<sup>ème</sup>

-L'hypothèse d'implantation des bâtiments

-Le projet de règlement

Il précise en effet que conformément au règlement du POS, l'aménagement des zones NA nécessite l'élaboration d'un schéma d'organisation et d'un programme de travaux qui doivent être approuvés par le conseil municipal.

En conséquence, il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'aménagement sur les parcelles cadastrées n° YH 516 à 524

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-Approuve** le projet d'aménagement sur les parcelles YH 516 à 524

**-Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

#### **5 - INFORMATIONS MUNICIPALES**

#### **5-1 PROBLEMATIQUE DE L'ELAGAGE DES ARBRES DES PROPRIETES PRIVEES EMPIETANT SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire dit à l'assemblée que la commune rencontre des difficultés pour faire respecter l'élagage des arbres de certaines propriétés privées qui empiètent sur les voies communales et présentent du danger.

Il informe l'assemblée que tous les propriétaires intéressés par cette problématique ont reçu un courrier les enjoignant de bien vouloir procéder à l'élagage de leurs arbres. Toutefois, ces courriers sont restés sans effet.

Il propose donc à l'assemblée de mettre en place un arrêté réglementant l'élagage sur la commune ainsi qu'une procédure de mise en demeure envers chaque propriétaire concerné.

L'assemblée approuve cette proposition.

#### **5-2 PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN D'ETAPE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 6-1 du conseil municipal du 29 mars 2010 relative à la modification de la limite entre les zones Ui et 2Aui de la Zone artisanale du Closo.

Il propose au conseil municipal de transmettre cette délibération aux commissaires enquêteurs et leur demande de soutenir cette démarche pour le changement de zonage de cette zone.

Le conseil municipal à l'unanimité soutien cette initiative

#### **5-3 PLAN DE MOBILITE URBAINE – HYPOTHESES DE TRAVAIL**

Monsieur LEBAS présente à l'assemblée le projet de zone de rencontre qui va être mis en place sur la commune de Pénestin. Il rappelle que ces zones de rencontre sont limitées à 20km/h et donnent priorité aux piétons ainsi qu'aux cyclistes plutôt qu'à la voiture. Il explique à l'assemblée que cette solution serait la moins chère et la plus simple pour la mise en conformité de la commune par rapport aux règles d'accessibilité handicap qui devront être respectées en 2015.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de porter ce dossier à la consultation du public et d'ouvrir un registre d'observation du public qui sera tenu en mairie. Les modalités de cette consultation seront prochainement communiquées.

#### **5-4 LOCATION DES SALLES MUNICIPALES – RAPPEL DES REGLES DE LOCATION**

Suite aux débordements qui ont eu lieu au foyer socioculturel après une fête de famille, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le contrat de location des salles municipales. Il annonce que désormais l'électricité de toutes les salles municipales sera automatiquement coupée à partir de 3h du matin.

#### **5-5 LETTRE DE REMERCIEMENTS DE MEDECINS DU MONDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au tremblement de terre qui est survenu à Haiti, une urne avait été mise en place à la mairie pour collecter des dons. Par courrier du 25 mars Médecin du Monde, à qui cette collecte a été reversée, remercie les 15 donateurs qui ont versé un montant total de 530 €.

#### **5-6 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES – PROJET DE PARC D'ACTIVITES CONCHYLICOLES SECTEUR DE LOSCOLO A PENESTIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mandat d'études préalables pour le parc d'activités conchylicoles de Loscolo vient d'être signé entre CAP ATLANTIQUE et la société EADM.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

